

Tableau 2:3

**PRESTATIONS: EXEMPTION D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS  
DE MOINS DE 18 ANS - 1988**

Tranche de revenu(1)	% de bénéficiaires	Nombre total de bénéficiaires	Coût total pour le gouvernement fédéral
5 000 ou moins	4,72	139 325	19,1 millions \$
5 000-10 000	5,50	162 349	23,1 "
10 000-15 000	6,62	195 410	32,5 "
15 000-20 000	7,82	230 831	37,8 "
20 000-25 000	8,74	257 988	45,4 "
25 000-30 000	10,31	304 331	62,4 "
30 000-40 000	18,21	537 524	123,0 "
40 000-50 000	14,87	438 934	124,2 "
50 000 et plus	23,29	687 476	206,9 "
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>2 951 809</b>	<b>674,4 millions \$</b>

(1) Données fondées sur le revenu du parent qui réclame l'exemption d'impôt au titre des enfants, soit généralement le père.

Source: Préparé par Marion Wrobel du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement pour le présent rapport.

Le coût de l'exemption d'impôt au titre des enfants pour 1982 et 1983 a été évalué respectivement à 890 millions pour le volet des jeunes enfants et à 940 millions pour le volet des grands enfants<sup>(12)</sup>, mais, d'après nos calculs, ces coûts seraient de 1 079 millions de dollars et de 1 124 millions respectivement, soit une différence de 20 p. 100. Les estimations du Conseil national du

(12) Ministère des Finances, *Compte du coût des mesures fiscales sélectives*, Ottawa, août 1985, p. 48.